

POS Primaire
PROJET POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-HUBERT (SECTEUR LAFLÈCHE)
BILAN DE LA CONSULTATION ET DES AVIS REÇUS

I- OBJECTIFS ET BESOINS EXPRIMÉS

Ce projet vise à augmenter la capacité d'accueil des écoles primaires de Saint-Hubert, dans un contexte de croissance de la clientèle et ce, en fonction de différents facteurs qui exercent une pression qui vient actuellement s'ajouter à celle de la croissance démographique :

- Le ratio diminué des écoles dont l'IMSE est de 9 ou 10
- La diminution récente des ratios à tous les niveaux et dans toutes les écoles
- L'obligation de pondérer certains élèves HDAA à priori
- L'augmentation de l'immigration
- La redynamisation du secteur et la densification associée à l'arrivée de nouvelles familles

II- CONSTATS

- Nombre d'élèves à la hausse dans Saint-Hubert;
- Cette année, malgré l'ajout de 5 locaux à l'école Maurice-L.-Duplessis, il n'y a plus de classes disponibles à Saint-Hubert (secteur Laflèche);
- Diminution de la clientèle du secteur de l'éducation des adultes;
- La capacité d'accueil des Centres d'éducation des adultes Le Moyne d'Iberville et Antoine-Brossard leur permet d'accueillir les élèves actuels et à venir du Centre d'éducation des adultes des 16-18 ans;
- Le plan triennal de répartition des immeubles de la commission scolaire 2018-2021 a été adopté par le conseil des commissaires le 23 janvier 2018;
- L'école Maurice-L.-Duplessis compte actuellement 472 élèves;
- L'école Saint-Joseph compte actuellement 307 élèves.

III- SOLUTION PROPOSÉE PAR LA CSMV ET SOUMISE À LA CONSULTATION

Trois hypothèses ayant pour but de pallier le manque d'espace anticipé en raison d'une importante progression de la clientèle à Saint-Hubert (secteur Laflèche) ont été soumises à la consultation :

A) Le déplacement de la clientèle du Centre d'éducation des adultes des 16-18 ans, situé sur le boulevard Marie, vers les centres d'éducation des adultes Antoine-Brossard et Le Moyne-D'Iberville.

L'utilisation du bâtiment situé sur le boulevard Marie pour en faire une annexe de l'école Saint-Joseph, située à 1520 mètres de distance, afin d'augmenter sa capacité d'accueil et en faire un lieu de scolarisation préscolaire/primaire pour les écoles en surpopulation des arrondissements de St-Hubert (**ajout de 18 classes**).

B) Le déplacement de la clientèle du Centre d'éducation des adultes des 16-18 ans, situé sur le boulevard Marie, vers les centres d'éducation des adultes Antoine-Brossard et Le Moyne-D'Iberville.

L'utilisation du bâtiment situé sur le boulevard Marie pour en faire une annexe de l'école Maurice-L. Duplessis, située à 725 mètres de distance, afin d'augmenter sa capacité d'accueil et en faire un lieu de scolarisation préscolaire/primaire pour les écoles en surpopulation des arrondissements de St-Hubert (**ajout de 18 classes**).

C) L'Installation d'unités modulaires temporaires sur les terrains des deux seules écoles de l'arrondissement de St-Hubert pouvant les accueillir situées à proximité des besoins :

- École St-Joseph – ajout de cinq classes
- École D'Iberville– ajout de cinq classes

(ajout de 10 classes au total).

IV- DÉMARCHE DE CONSULTATION

- Conseils d'établissement des écoles et centres concernés par le projet, soit : le centre des 16-18 ans et les centres d'éducation des adultes Antoine-Brossard et/ou Le Moyne D'Iberville ainsi que les écoles primaires Saint-Joseph et Maurice-L.-Duplessis
- Comité de parents :
 - 12 mars 2018 : présentation
 - 9 avril : questions
 - 7 mai : avis
- Date de remise des avis – 11 mai 2018
- Décision du Conseil des commissaires – 22 mai 2018

V- RÉSUMÉ DES AVIS REÇUS*

Qui	Hypothèse	Position	Commentaires
Conseil d'établissement de l'école primaire Saint-Joseph	A	Totalemment en accord	Avantages : <ul style="list-style-type: none"> • Le nombre d'élèves actuel de l'école permet un ajout de clientèle dans une annexe sans impact négatif sur la gestion quotidienne • Distance raisonnable de l'école Saint-Joseph • Stabilité de la direction • Plus de possibilités d'événements • Beau projet Désavantages : <ul style="list-style-type: none"> • Absences plus fréquentes de la direction
	B	Totalemment en désaccord	Avantages : <ul style="list-style-type: none"> • Proximité entre l'école Maurice-L. Duplessis et l'annexe • Possibilité pour l'école de conserver ses élèves en surplus Désavantages : <ul style="list-style-type: none"> • Le nombre d'élèves actuel de l'école ne permet pas un ajout de clientèle dans une annexe sans impact négatif sur la gestion quotidienne • École qui possède déjà des installations modulaires temporaires • Présence de classes spécialisées qui génèrent des plans d'intervention et donc moins de temps à consacrer pour l'annexe
	C	Totalemment en désaccord	<ul style="list-style-type: none"> • Coût très élevé • Solution à court terme
Conseil d'établissement de l'école Maurice-L.-Duplessis	A et C	Totalemment en désaccord	Choix du conseil d'établissement de mettre l'emphase sur les avantages de l'hypothèse B plutôt que sur les inconvénients des hypothèses A et C
	B	Totalemment en accord	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation d'intervenants autour des besoins du préscolaire et du premier cycle du primaire • Ajout possible du service de Passe-Partout • Ajout possible de maternelle 4 ans pour dépister tôt et intervenir rapidement • Proximité entre l'école et l'annexe • Diminution des déplacements d'élèves pour cause de surplus • Stabilité (élèves et personnel) • Milieu sain et sécuritaire • Concentration et partage de l'expertise du personnel favorisant le travail collaboratif et l'amélioration des pratiques d'enseignement • Projet qui favorise le développement de partenariats avec différentes ressources communautaires ayant un impact positif sur le cheminement scolaire de l'enfant (La Parentr'Aide, L'Écrit Tôt, Passe-Partout, Club Optimiste Laflèche, L'envol, Maison des jeunes, Carrefour pour Elle, concertation Laflèche, etc.) • Économies financières associées au retrait des unités modulaires temporaires
Conseil d'établissement du	A et B	Avis favorable aux propositions A et B et consentement face à la	Avis favorable aux propositions A et B à l'effet que les locaux du CÉA 16-18 ans soient utilisés pour répondre aux besoins de la clientèle primaire Le conseil d'établissement consent à la révocation de l'acte d'établissement du CÉA 16-18 ans <u>Suivis souhaités :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Développement d'une offre de service adaptée aux jeunes de 25 ans et moins

V- RÉSUMÉ DES AVIS RECUS*

Qui	Hypothèse	Position	Commentaires
Centre d'éducation des adultes des 16-18 ans		révocation de l'acte d'établissement du centre	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'accompagnement des élèves pour assurer leur passage du CÉA 16-18 ans vers l'un des 2 autres centres pour septembre 2018 Tenue de séances d'information pour l'accompagnement du personnel incluant une présentation de l'offre de service des autres centres ainsi que le profil des élèves Récupération du matériel de laboratoire de sciences et d'informatique.
Centre d'éducation des adultes Antoine-Brossard	A et B	D'accord	Favorable à la modification de son acte d'établissement afin d'y ajouter l'immeuble sis au 1600, rue Bourassa, à Longueuil (actuellement une annexe au CÉA des 16-18 ans)
Comité de parents	A	Plutôt en accord	<ul style="list-style-type: none"> Intérêt de la direction Nombre d'élèves total à gérer réalisable Pas de classes spécialisées en ce moment Annexe située à une distance de marche de l'école
	B	Plutôt en accord	<ul style="list-style-type: none"> Économie de 1,5 million \$ par le retrait des unités modulaires temporaires Les élèves de l'école pourraient profiter de toute leur cour d'école La distance entre l'annexe et l'école Maurice-L. Duplessis est plus courte que celle entre cette même annexe et l'école Saint-Joseph
	C	Totalement en désaccord	<ul style="list-style-type: none"> La direction, le conseil d'établissement et les parents des écoles sont totalement contre l'ajout d'unités modulaires Manque d'espace dans la cour de l'école d'Iberville
Syndicat canadien de la fonction publique	A et B	Plutôt en accord	Solution plus durable avec des locaux fixes et permanents plutôt que la solution temporaire des modulaires
	C	Totalement en désaccord	
Syndicat des professionnelles et professionnels de la Montérégie	A et B	Plutôt favorable	Rattachement à l'école Saint-Joseph ou Maurice-L. Duplessis tout aussi pertinent.
	C	Aucun avis	<p>Renoncement à s'opposer à la relocalisation des élèves du Centre des 16-18 ans. Priorité accordée aux services offerts aux élèves et non au lieu de scolarisation. Occasion d'envisager la mise en place d'un plancher de service uniforme et adapté aux besoins des élèves.</p> <p><u>Préoccupations exprimées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Maintien et transfert des ressources professionnelles actuelles; Mise en place d'un accueil des élèves du Centre des 16-18 ans dans les 2 autres centres, en tenant compte des besoins particuliers de cette clientèle; Plan de relocalisation pour les élèves des 2 groupes de déficience intellectuelle; <p>Attention accordée au passage du secondaire vers l'éducation des adultes.</p>
Ville de Longueuil	A et B		Recommandation favorable pour les hypothèses A et B
	C		Recommandation défavorable en raison des démarches nécessaires associées à un tel projet en fonction des règlements de zonage

* La date limite pour la remise des avis : 11 mai 2018

VI- AUTRES ÉLÉMENTS CONSIDÉRÉS

- Possibilité de retirer les installations modulaires temporaires de l'école Maurice-L.-Duplessis
- Ratio réduit de l'école Maurice-L.-Duplessis

Préscolaire	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	6 ^e année
19	20	20	20	20	20	20
19	22	24	26	26	26	26

- Distance entre les écoles et l'annexe
 - Maurice-L.-Duplessis : 725 mètres (moins d'élèves ayant besoin du transport scolaire)
 - Saint-Joseph : 1520 mètres (plus d'élèves ayant besoin du transport scolaire)
- Le nombre de classes ajoutées est inférieur dans l'hypothèse C
- L'immeuble sis au 1940, boulevard Marie nécessite peu de travaux afin de changer sa vocation (ancienne école primaire)